



## Commission des solidarités

### 4111 - Modes de garde petite enfance

#### **Equipements sanitaires et sociaux - Famille et enfance** **Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (CTAS)**

#### **Rapport n° CP/2014/571**

#### **Service gestionnaire :**

Service établissements et institutions

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter des demandes de subventions pour des investissements réalisés par les communes d'Ostwald, de Lingolsheim, d'Illkirch-Graffenstaden et de Strasbourg.

Ces opérations sont inscrites au contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise 2009-2014 révisé.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement dans le cadre des modes de garde pour les enfants de moins de six ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale.

Suite à la délibération du 9 décembre 2013, le Conseil Général a fixé l'application d'un coût plafond de référence pour le calcul de la dépense subventionnable à hauteur de :

35 000 € HT par place pour les modes de garde (crèches, haltes-garderies, multi-accueils) et

23 000 € HT pour les périscolaires destinés aux enfants de moins de six ans.

Une autorisation de programme existe pour les modes de garde implantés dans le périmètre de la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS).

Compte tenu de ces éléments, je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur les propositions d'octroi de subventions détaillées dans l'annexe du rapport, représentant les engagements suivants :

- **VILLE D'OSTWALD**

- **Construction d'un pôle enfance de 60 places à la ZAC Rives du Bohrie**

- Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise n° 9782

Le programme d'équipements publics de la ZAC des Rives du Bohrie comprend la réalisation d'une crèche de 60 places sur une surface de 665 m<sup>2</sup> avec une cuisine centrale servant aux trois sites d'accueil de la petite enfance.

Cette crèche répond à 50% aux besoins des futurs habitants de la ZAC. Le maître d'ouvrage est la SAS Rives du Bohrie.

Le coût de l'opération s'élève à 2 232 905 € dont 1 637 721 € de part communale à la charge de la Ville d'Ostwald.

Le financement départemental correspond au taux modulé de 17 % appliqué au montant éligible retenu, soit 1 637 721 € (part communale d'Ostwald). Les travaux vont démarrer en octobre 2014 et la fin du chantier est prévue en août 2015.

Il vous est proposé d'accorder à la Ville d'Ostwald, une subvention de **278 412 €** dans le cadre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise pour la création de la crèche de 60 places à Ostwald.

La ventilation prévisionnelle des crédits de paiement pour cette opération est de 10 000 € en 2014, 60 000 € en 2015, 70 000 € en 2016, 80 000 € en 2017 et 58 412 € en 2018.

- **VILLE DE LINGOLSHEIM**

- **Création de la deuxième Maison de l'Enfance de 89 places à LINGOLSHEIM**

- Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise n° 9774

Compte tenu de l'importance démographique de la commune et face aux besoins recensés en matière de modes de garde, la Ville de Lingolsheim a réalisé une nouvelle structure petite enfance de 89 places. La nouvelle maison de l'enfance « Mieseles – petite souris » intègre :

- 3 unités d'accueil « multi-accueil » en mode permanent pour 60 enfants,
- 1 unité d'accueil pour 20 enfants en mode occasionnel (type halte-garderie),
- 1 unité d'accueil « d'urgence » pour 9 enfants maximum.

Le coût de l'opération s'élève à 3 185 000 € HT.

La subvention départementale correspond au taux modulé de 17 % appliqué à la dépense subventionnable, soit 3 115 000 € HT.

Il vous est proposé d'accorder à la Ville de Lingolsheim une subvention de **529 550 €**, dans le cadre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise, pour la création de la Maison de l'Enfance à Lingolsheim.

La ventilation prévisionnelle des crédits de paiement pour cette opération est de 60 000 € en 2014, 60 000 € en 2015, 70 000 € en 2016, 200 000 € en 2017 et 139 550 € en 2018.

- **VILLE d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN**

- **Extension et restructuration du groupe scolaire sud**

- Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise n°9769

La Ville d'Illkirch-Graffenstaden a entrepris l'extension du groupe scolaire Sud, avenue Schanzmatt. Les locaux seront affectés aux activités périscolaires et au centre de loisirs sans hébergement.

Ce programme comprend 3 opérations inscrites au contrat de territoire de la CUS : l'école, le périscolaire petite enfance d'une capacité de 80 enfants de moins de 6 ans et le périscolaire socio-éducatif. Il bénéficie d'une aide départementale d'un montant total de 517 675 €.

Le coût de l'opération s'élève à 4 739 450 € HT.

S'agissant de l'accueil périscolaire petite enfance, tous les enfants accueillis ont moins de six ans. Le montant éligible retenu s'élève à 1 715 972 € HT. Le taux modulé de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden est de 16 %.

Il vous est proposé d'accorder à la Ville d'Illkirch-Graffenstaden, une subvention de **274 556 €** dans le cadre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise, pour l'accueil périscolaire petite enfance inclus dans le programme d'extension du groupe scolaire Sud.

La ventilation prévisionnelle des crédits de paiement pour cette opération est de 60 000 € en 2014, 60 000 € en 2015, 70 000 € en 2016 et 84 556 € en 2017.

- **VILLE DE STRASBOURG**

**Aménagement d'un pôle de services maille Catherine à Hautepierre incluant un lieu d'accueil parents enfants (LAPE), dans le cadre de la convention ANRU**  
Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise n°9900

Le projet d'un pôle de services à la maille Catherine comprend un espace médiathèque, un centre socio-culturel jeunesse et un lieu d'accueil parents enfants (LAPE).

Le présent rapport concerne le lieu d'accueil parents-enfants (LAPE), inscrit au contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise, en conformité avec la convention ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine).

Le montant éligible retenu pour cette opération est de 401 338 €. Le taux modulé applicable est de 16 %.

Il vous est proposé d'accorder à la Ville de Strasbourg une subvention de **64 214 €** dans le cadre de la convention ANRU, pour l'aménagement du LAPE de Hautepierre.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 146 732 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé.*

*Elle autorise par ailleurs le président du Conseil Général à signer les conventions de financement passées avec les communes d'Ostwald, de Lingolsheim et d'Illkirch-Graffenstaden, bénéficiaires d'une subvention.*

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL